

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2018

RÉCÉPISSÉ CONTRÔLE IDENTITÉ - (N° 520)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 13

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« objet »,

insérer les mots :

« , tous les six mois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel, visant à renforcer l'évaluation du dispositif avant son éventuelle généralisation.